



RAPPORT ANNUEL 2018-2019
SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant.....	7
États financiers audités	
État de la situation financière	9
État du résultat global	10
État de la variation des capitaux propres	11
État des flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En octobre 2012, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (« la Société ») a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech s.e.c. et en contrepartie elle a obtenu 27 591 832 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés étaient d'une valeur de 20 150 000 \$, et ils se composent du portefeuille de placements.

En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech s.e.c. conserve la mission de la Société et son autonomie d'intervention. Du côté de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, elle ne détient plus que des parts dans Desjardins-Innovatech s.e.c.

Pour le présent exercice, l'actif total de la Société s'établit à 34 191 360 \$. Par ailleurs, pour la même période, la Société a enregistré un gain net de 164 977 \$.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte trois (3) membres et de deux (2) postes vacants.

Au 31 mars 2019, le conseil d'administration d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches était composé des personnes suivantes :

Poste vacant, président du conseil

M^{me} Sylvie Pinsonnault, administratrice

Vice-présidente aux initiatives stratégiques et conseils au Comité de direction, Investissement Québec

M^{me} Jocelyne Marquis, administratrice

M^{me} Danielle Vivier, administratrice

Directrice principale au bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance, Investissement Québec

Poste vacant, administrateur

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Mme Sylvie Pinsonnault
Administratrice

**SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Québec, le 11 juillet 2019

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Actif		
Trésorerie	13 705 218 \$	9 511 096 \$
Distributions de capital sur placements à recevoir	13 580	4 937 704
Effet à recevoir (note 4)	770 599	1 735 400
Participation dans une société en commandite (note 5)	19 697 308	17 856 800
Frais payés d'avance	<u>4 655</u>	<u>4 655</u>
	<u>34 191 360 \$</u>	<u>34 045 655 \$</u>
Passif et capitaux propres		
Passif		
Charges à payer et frais courus	3 000 \$	3 000 \$
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	<u>-</u>	<u>19 272</u>
	<u>3 000</u>	<u>22 272</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 7)	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	<u>(92 594 736)</u>	<u>(92 759 713)</u>
	<u>34 188 360</u>	<u>34 023 383</u>
	<u>34 191 360 \$</u>	<u>34 045 655 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Sylvie Pinsonnault
Administratrice

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL****POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Produits financiers nets		
Plus-value nette sur les placements	32 941 \$	2 111 716 \$
Produits d'intérêts	229 620	131 516
Gain net (perte nette) de change	<u>2 964</u>	<u>(2 069)</u>
	<u>265 525</u>	<u>2 241 163</u>
Charges		
Services professionnels et contractuels	12 964	6 094
Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun	79 574	78 024
Assurances	7 980	7 980
Frais bancaires	<u>30</u>	<u>24</u>
	<u>100 548</u>	<u>92 122</u>
Résultat net et résultat global	<u><u>164 977</u></u> \$	<u><u>2 149 041</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019
(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} avril 2017	126 783 096 \$	(94 908 754) \$	31 874 342 \$
Résultat net et résultat global	-	<u>2 149 041</u>	<u>2 149 041</u>
Solde au 31 mars 2018	126 783 096	(92 759 713)	34 023 383
Résultat net et résultat global	-	<u>164 977</u>	<u>164 977</u>
Solde au 31 mars 2019	<u><u>126 783 096 \$</u></u>	<u><u>(92 594 736) \$</u></u>	<u><u>34 188 360 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	164 977 \$	2 149 041 \$
Ajustement pour :		
Plus-value nette sur les placements	<u>(32 941)</u>	<u>(2 111 716)</u>
	132 036	37 325
Variation des passifs liés à l'exploitation :		
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	<u>(19 272)</u>	<u>19 272</u>
	<u>112 764</u>	<u>56 597</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Distributions de capital sur placements	4 081 358	-
Encaissement d'un effet à recevoir	<u>-</u>	<u>62 450</u>
	<u>4 081 358</u>	<u>62 450</u>
Augmentation nette de la trésorerie	4 194 122	119 047
Trésorerie au début	<u>9 511 096</u>	<u>9 392 049</u>
Trésorerie à la fin	<u>13 705 218</u> \$	<u>9 511 096</u> \$
Information supplémentaire		
Intérêts encaissés	<u>229 620</u> \$	<u>125 601</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (RLRQ, chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

Le siège social de la Société est situé au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec).

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), ch 1 (5e suppl.)), la société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 11 juillet 2019.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers de la Société selon les IFRS exige le recours à des estimations et à des hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie	Coût amorti
Distributions de capital sur placements à recevoir	Coût amorti
Effet à recevoir	Juste valeur par le biais du résultat net
Participation dans une société en commandite	Juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer et frais courus	Coût amorti
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	Coût amorti

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, sous la rubrique « Plus-value nette sur les placements », le cas échéant.

Les produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comptabilisés en résultat net. Ils sont présentés distinctement à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts ».

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue une correction pour perte de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, la Société évalue la correction de valeur pour perte au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les corrections de valeur pour perte, le cas échéant, sont comptabilisées et présentées distinctement à l'état du résultat global.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrées de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Monnaie étrangère

Les éléments d'actif ou de passif monétaire exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain net (perte nette) de change » de l'état du résultat global.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

4. EFFET À RECEVOIR

L'effet à recevoir résulte de la cession par la Société à Desjardins-Innovatech s.e.c. de certains placements de son portefeuille d'investissement le 25 octobre 2012. L'effet à recevoir ne porte pas intérêt et est encaissable lors de la disposition finale par Desjardins-Innovatech s.e.c. de chacun des placements composant ce portefeuille d'investissement.

Les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech s.e.c. lors de la disposition finale de ces placements. En conséquence, la Société encaissera au moment de ces dispositions finales :

- Les sommes reçues par Desjardins-Innovatech s.e.c., si celles-ci s'avéraient inférieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012;
- 70 % de la plus-value sur les placements, si les sommes reçues par Desjardins-Innovatech s.e.c. s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012.

Le 25 octobre 2020, les modalités de remboursement seront revues par la Société et Desjardins-Innovatech s.e.c. si l'effet à recevoir n'est pas réglé.

5. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

	2019	2018
Desjardins-Innovatech s.e.c.		
27 591 832 parts correspondant à 19,40 % des parts émises aux 31 mars 2019 et 2018	<u>19 697 308</u> \$	<u>17 856 800</u> \$

6. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une part importante de données non observables a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

6. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2019 Total
Actifs financiers				
Effet à recevoir	- \$	- \$	770 599 \$	770 599 \$
Participation dans une société en commandite	-	-	19 697 308	19 697 308
	<u>- \$</u>	<u>-</u>	<u>20 467 907 \$</u>	<u>20 467 907 \$</u>
				31 mars 2018 Total
Actifs financiers				
Effet à recevoir	- \$	- \$	1 735 400 \$	1 735 400 \$
Participation dans une société en commandite	-	-	17 856 800	17 856 800
	<u>- \$</u>	<u>-</u>	<u>19 592 200 \$</u>	<u>19 592 200 \$</u>

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Effet à recevoir	Participation dans une société en commandite	31 mars 2019 Total	31 mars 2018
Solde au début de l'exercice	1 735 400	17 856 800	19 592 200 \$	20 589 888 \$
Plus-value (moins-value) réalisée sur les placements	-	230 412	230 412	(45 833)
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur les placements	(964 801)	767 330	(197 471)	2 157 549
Distributions de capital sur placements	-	(1 563 234)	(1 563 234)	(3 109 404)
Distributions de capital sur placements réinvestis	-	2 406 000	2 406 000	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>770 599</u>	<u>19 697 308</u>	<u>20 467 907 \$</u>	<u>19 592 200 \$</u>

La juste valeur de l'effet à recevoir est établie en fonction de la juste valeur des placements sous-jacents détenus par Desjardins-Innovatech s.e.c. tandis que celle de la participation dans une société en commandite est évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évaluée à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite. Au 31 mars 2019, la Société a des distributions de capital sur placements à recevoir de 13 580 \$ (4 937 704 \$ au 31 mars 2018).

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

6. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Lorsque la juste valeur est établie selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 millions de dollars.

Autorisé :

1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

2019

2018

Émis et payé :

1 267 830 actions ordinaires

126 783 096 \$ 126 783 096 \$

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

8. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2019, les capitaux propres de la Société ont un solde de 34 188 360 \$ (34 023 383 \$ au 31 mars 2018).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à un risque de crédit se composent principalement de la trésorerie, détenue dans une institution financière de premier ordre. La société détient également des distributions de capital sur placements à recevoir et un effet à recevoir d'une société en commandite. La direction estime que le risque de crédit qui leur est associé est minime.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de change.

Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères.

La Société a investi certaines sommes en devises, soit en dollars américains. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2019, les actifs libellés en dollars américains (convertis en dollars canadiens) représentent 75 805 \$ (71 794 \$ au 31 mars 2018). La Société n'utilise aucun instrument financier pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-dessus et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine n'aurait aucun impact significatif sur le résultat net de la Société.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

Les charges à payer et frais courus ainsi que les charges à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de service, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de services administratifs. Cette entente est renouvelable automatiquement chaque année avec majoration des honoraires de 2 %.